

Communiqué de Presse

Alger, le 22 février 2010

Cérémonie de notification de l'approbation des plans d'engagement d'amélioration de la performance des sociétés de distribution de l'Est et de l'Ouest.

Dans le cadre de la mise en œuvre décret n°08-114 du 9 avril 2008 fixant les modalités d'attribution et de retrait des concessions de distribution de l'électricité et du gaz et le cahier des charges relatif aux droits et obligations du concessionnaire, le Ministre de l'énergie et des Mines a remis solennellement, aux Présidents Directeurs Généraux des deux sociétés de distribution de l'électricité et du gaz d'Alger (SDA) et du Centre (SDC) les documents notifiant son approbation de leurs plans respectifs lors d'une cérémonie organisée en date du **10 janvier 2010** au niveau de la salle de conférence du Ministère de l'Energie et des Mines.

Après finalisation des travaux d'examen de ces dossiers, la CREG a émis des avis favorables concernant les plans quinquennaux d'engagement des deux sociétés de distribution au ministre de l'Energie et des Mines qui les a approuvés en date du **25 décembre 2009** avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2010 et ce conformément à la réglementation.

Lors de l'élaboration des plans d'amélioration de la performance jalonnant la qualité de service à la clientèle par les concessionnaires, une liste d'indicateurs pertinents mesurant la performance par activité (électricité et gaz) et par concession a été arrêtée en concertation entre les différents intervenants et concerne les volets suivants:

1. Commercial tel que le délai de raccordement, délai de réponse aux réclamations, qualité de facturation, etc...
2. Technique tel que durée et fréquence de coupures, qualité de la tension électrique, etc...
3. Economique et financier tel que le délai de crédit client, taux de perte, etc...
4. Sécurité : taux de gravité et taux de fréquence.

Des travaux similaires ont été menés par les sociétés de distribution de l'électricité et du gaz de l'Est (SDE) et de l'Ouest (SDO) et selon la même démarche que les deux autres sociétés de distribution (SDA et SDC).

L'approbation par le Ministre de l'Energie et des Mines de leurs plans d'engagement d'amélioration de la performance date du **12 février 2010**, il remettra aux deux Présidents Directeurs Généraux des deux sociétés les documents notifiant son approbation le **22 février 2010** lors d'une cérémonie consacrée cette fois à ces deux sociétés.

Lors de cette cérémonie, la CREG présentera le CD interactif qu'elle a réalisé, dans le cadre de la campagne d'information et de sensibilisation des citoyens sur les risques liés à la mauvaise utilisation de l'électricité et du gaz.

Le contenu de ce CD est basé sur un concept pédagogique divisé en deux principales rubriques à savoir "**Comprendre**" et "**Prévenir**" les différents risques liés à la mauvaise utilisation de l'électricité et du gaz. Il servira comme support de communication aux directions de l'énergie et des mines (DEM) au niveau des wilayas lors des différentes campagnes de sensibilisation locales et notamment auprès des écoles.